

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	34 828 534	37,35	99,53	36 618 000	13 676 823	37,00	13 548 660
Taxe foncière non bâties (TFNB)	106 340	40,11	127,05	113 300	45 445	39,73	45 014
Taxe d'habitation (TH)	2 233 784	27,12	65,30	1 969 000	533 993	26,87	529 070
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					<b>14 256 261</b>		

  

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	27,12	>>>	1 708 000		40,00	183 576

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9	10		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		37,00		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	14 122 744 = 0,990634		39,73		
Taxe d'habitation (TH)	14 256 261		26,87		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	24 593			128 878	0	- 728 296	5 005 163	4 430 338

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
14 306 320		4 430 338		18 736 658

À BOBIGNY

Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,  
MARC DORA  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 27 Mars 2024  
Pour la Commune,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES
<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Personnes de condition modeste 4 732 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Locaux industriels 108 441 d. Logements sociaux : exo de longue durée 15 460  <b>Taxe foncière non bâtie</b> 245 <b>Taxe d'habitation :</b> a. Dotation pour perte de THLV b. Mayotte >>> <b>Cotisation foncière des entreprises :</b> a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire >>> b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations	<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi 1 695 443 <b>Taxe foncière non bâtie :</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) 1 034 c. Par la loi (autres) <b>Cotisation foncière des entreprises</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi  <b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b> a. Résidences secondaires et assimilées 1 969 000 b. Logements vacants soumis à la THLV >>> c. Bases dégreévées hors locaux vacants 338 117 d. Bases dégreévées locaux vacants e. Bases dégreévées majo THS	a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes 24 593  <b>5. RÉFORMES FISCALES</b> a. TVA prév. (compensation TH) >>> b. TVA prév. (comp. CVAE) 0 c. Coefficient correcteur 1,391918 d. Taux FB commune 2020 18,29 e. Taux FB département 2020 16,29

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
	national 11	départemental 12				13	14
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	39,81	99,53	>>>	99,53	Taux maximum :	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	41,96	127,05	>>>	127,05	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>	
Taxe d'habitation (TH)	24,45	26,12	65,30	>>>	65,30	b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 32,75	

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	19,59
b. Taux maximum de la majo	>>>